

Début réunion : 18 h 15

Fin réunion : 19 h 45

Présence

Etienne AMIGUES		@
Muriel BELZONS	x	@
Chris COLLINS	x	@
Matthieu COURTIADÉ	x	@
Valérie du CHÉNÉ	x	@
France DAYNAC	x	@
Michel DAYNAC	x	@
Dominique GUEGAN	x	@
Valentin LEDESMA		#
Gille LESTEL		@
Yves PAUC		#
Valérie SEGONNE	x	@
Yves SEGONNE		@

X = Présence
 @ = Diffusion courriel
 # = Diffusion papier

prochaine réunion
décembre

Compte Rendu n°96

de la réunion du 28 octobre 2015

Il n'a pas été établi de CR de la réunion du 15 juillet 2015. Aucune remarque formulée concernant le CR95 de la réunion précédente (CR95). Celui-ci est validé.

Babyfoot

Achat d'un babyfoot professionnel, quasi neuf, pour un montant de 270€. Cette proposition n'est pas retenue, pour des raisons d'encombrement de la salle du bar.

Place du Rond - Chantier de bénévoles 2016

Planning prévisionnel

- été 2016 : construction de murettes et escalier + remblaiement
- été 2017 : réalisation des calades coté Sud (entre les n°15 à 25)
- été 2018 : revêtements de sol au centre de la place

Les questions à se poser

- réseaux enterrés : avant la réalisation de la réfection des revêtements de sol sur la place du Rond, il est nécessaire que l'ensemble des travaux prévisibles concernant les réseaux enterrés (assainissement EU et eau potable AEP) soient réalisés par la commune. Ces travaux couvrent d'une part les interventions sur réseaux existants, le cas échéant (à consulter les schéma directeur d'assainissement établi par la commune) et d'autre part les extensions et branchements nouveaux prévisibles.
- stationnement : le choix des matériaux de revêtements est conditionné par le maintien ou non de stationnement sur la place. La réalisation d'une aire en dalle de pierre au centre de la place n'est pas compatible avec le maintien du stationnement sur la place, notamment concernant la pérennité des ouvrages (huile moteurs sur dalles de pierres, adéquation coût/usage, ...). L'accès des véhicules et la circulation sont maintenus.

Préalables à prévoir :

- la réalisation d'un levé topographique sur l'ensemble de la place du Rond, afin de pouvoir caler l'ensemble des niveaux du projet.
- constat d'huissier avant travaux, afin de prévenir toutes réclamations ultérieures des riverains.

Pour action

Ramonage

Prise de RDV avec ramoneur pour la cheminée

Dominique

Compta

Saisie livre de caisse à finaliser et transmettre à Michel *Matthieu*

Saisie compta analytique à finaliser pour mi novembre *Michel*

Attestations

Réalisation de carte pour les personnes autorisés à emmener des chèques et effectuer des opérations sur le compte bancaires de l'associations *Matthieu*

Hygiène / Sécurité

Préparation réunion extraordinaire du CA concernant les règles d'hygiène et de sécurité *Matthieu*

Karaté

Affiliation à la FFK *???*

Coordination avec le Conseil Municipal

Une rencontre avec le Conseil Municipal est à prévoir dès que possible. Matthieu C., Dominique G., Chris C. et Valérie du C. se proposent d'y participer. *[réunion fixée au vendredi 13 novembre à 18h en CM].*

Relations avec les riverains

Concernant le courrier de l'association « Le Rond », reçu par le Conseil Municipal (dont copie à été transmise aux membres du CA), Valérie du C. estime qu'il serait nécessaire que les représentants de cette association soient reçu par M. le Maire, afin de faire baisser la pression.

Matériaux et approvisionnement

Il est décidé :

- pour la première année : acheter et faire livrer de la pierre à bâtir pour la réalisation des murettes et des marches, afin de disposer d'un matériaux de premier choix et garantir un résultat soigné pour les ouvrages correspondant, mais également afin de permettre une avancée rapide du chantier.
- pour la seconde année : organiser la récupération des pierres pour les calades sur place.
- pour la troisième année : le type de revêtement et l'approvisionnement seront fonction des choix et orientations pris par le Conseil Municipal, concernant le niveau de finition, le montant des investissements financiers, l'usage. Cela sera soumis au choix du Conseil Municipal.

Veille réglementaire

Au regard de l'expérience acquise, il a été procédé à un bilan de fonctionnement et de veille réglementaire. Il est décidé :

- il ne sera plus servi de panachés ; les canettes restantes sont supprimées ou détruites.
- la cuisinière blanche, ainsi que la plaque de cuisson encastrée et inutilisée seront évacuées, seul le four et la plaque de cuisson situés sur le plan de travail seront conservés. À vérifier la puissance cumulée de ces deux appareils (la puissance maximale autorisée pour l'ensemble des appareils de cuisson est limitée à 20kw, et les appareils de cuissons doivent notamment être immobilisés.)
- les bouteilles butanes non utilisées seront évacuées (admis une seule bouteille de butane 13kg n'alimentant qu'un seul appareil, et hors d'atteinte du public).
- l'achèvement du branchement téléphone doit être réalisé sans délais (le téléphone urbain permettant l'appel des secours doit être opérationnel).
- le respect des règles élémentaires d'hygiène liées à la confection d'un repas doivent être assurés : ce point n'a été que survolé lors de la réunion, mais a été largement développé en juillet (pas de CR de cette réunion). La configuration actuelle de la salle ne semble pas satisfaire à toutes les exigences réglementaires d'hygiène. Ce point est crucial. Une réunion extraordinaire du CA sera organisée prochainement pour

Pour action

Conseil Municipal

Prise de contact avec M. le Maire de Coustouge pour :

- compteur d'eau
- convention bibliothèque
- place du rond *Matthieu*

Assurance

Vérifier la couverture pour activité Karaté auprès de AXA assurance *Matthieu*

Dossiers subvention

À préparer + mettre en place budgets prévisionnels *Matthieu*

mise en place du plan d'action nécessaire, avec planning et désignation des équipes en charge de l'exécution des décisions prises. Un document préparatoire sera transmis avant la réunion.

Divers

- Ramonage cheminée :

Il faut prévoir le ramonage de la cheminée. Dominique est chargé de prendre RDV avec un professionnel.

- Attestation signature compte :

Une carte de membre avec mention de la capacité à émettre des chèques sera établi au nom de chacun des membres concernés. Matthieu est chargé de la mise en place de ces cartes.

- Compteur eau :

Le compteur d'eau de l'Ormeau ne semble pas avoir été enregistré par la commune. Aucune facturation n'a été reçu par l'Ormeau depuis la mise en service du bâtiment. Matthieu prendra contact avec M le Maire pour la mise en place des démarches éventuelles.

- Bibliothèque municipale :

Une convention devait être établie par l'Ormeau avec la commune de Coustouge et le service culture du Conseil Départemental de l'Aude, pour l'accueil de la bibliothèque municipale au sein de la Maison de l'Ormeau, à la diligence du CD ou de la commune. Matthieu est chargé de prendre contact avec la mairie pour relancer la mise en place de cette convention.

Activités sportives

- Yoga :

Moins de participants cette année pour les cours de yoga. À la demande de Valérie S., et afin d'assurer la continuité de cette activité, il est décidé que sera pris en charge par l'association une partie des frais, à hauteur de 250 € / an.

- Karaté :

Pour continuer à organiser des cours de karaté, l'Ormeau doit être affiliée à la Fédération Française de Karaté. Accord de principe du CA sur l'affiliation à la FFK, sur la base estimée d'une cotisation de 120 € (à confirmer). Une affiliations des participant est également nécessaire et est assurée via l'association affiliée. Les participants sont chargés des démarches auprès de la FFK.

Se renseigner auprès de la compagnie d'assurance AXA pour la couverture des risques liés à cette pratique sportive.

Subventions

Matthieu est chargé de préparer les dossiers de demande de subventions pour chacune des actions de l'Ormeau :

- fonctionnement et animation de l'association
- chantier de bénévoles

Le présent Compte Rendu a été établi par

Matthieu Courtiade

à l'issue de la réunion